



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

Syndicat des Enseignants de l'UNSA - 67 cours
Lieutaud - 13006 Marseille - 0972381917 ou
0972381950

Lettre académique du SE-Unsa

(collèges-lycées)

mai

Sommaire :

- 1- Négociations sur la revalorisation des carrières
- 2- Pétition pour l'allégement des programmes en histoire-géographie
- 3- Langues Vivantes au Bac : exigeons les conditions de la réussite !
- 4- Collège et lycée : quelles nouveautés à la rentrée ?
- 5- Concours 2014 : Répartition par disciplines et options des concours du second degré
- 6- Concours réservés : grâce au SE-Unsa, tous les admissibles pourront se présenter !
- 7- La gestion des stagiaires suscite des inquiétudes chez les chefs d'établissements
- 8- Hors-classe : comment ça marche ?
- 9- Mutations « intra » : rappel...
- 10- Lectures : des collègues nous conseillent...



1) Négociations sur la revalorisation des carrières

Le ministère de l'Éducation nationale vient de présenter à l'UNSA-Éducation un projet de protocole fixant le cadre des négociations qui s'ouvrent sur les mesures catégorielles, et notamment celles qui vont concerner les enseignants dès 2013. **Pour le SE-Unsa, il met enfin en perspective les éléments d'une revalorisation attendue par tous les personnels.**

Ce document fixe trois grands axes :

- **Rapprochement des niveaux de rémunération et des perspectives de carrière des différents corps d'enseignants et d'éducation.** Cela passe par la création d'une indemnité de suivi des élèves dans les écoles et la convergence du ratio d'accès à la hors-classe des PE et CPE avec celui des corps enseignants du second degré. Ces dispositions prendront effet dès cette année.
- **Mise à plat de la situation des enseignants contractuels** avec, notamment, la nécessaire harmonisation de pratiques académiques bien trop diverses.
- **Valorisation des parcours professionnels de tous les enseignants et CPE** qui s'inscrira dans une négociation plus longue et devra tracer les fondements d'une revalorisation pour tous.

Pour le SE-Unsa, ces mesures catégorielles sont le pendant indispensable à la loi sur la refondation de l'École. Ce protocole constitue un signal politique fort de prise en considération de l'incontournable revalorisation du métier d'enseignant, et cela malgré un contexte économique difficile. Il ouvre des négociations sur les demandes portées par le SE-Unsa depuis de nombreuses années comme l'ISOE pour les PE, l'égal accès à la hors-classe de tous les enseignants et CPE, ainsi que de nouvelles perspectives pour tous.

Le SE-Unsa s'engagera pleinement dans ces discussions pour y conquérir des avancées légitimes pour les personnels, à la fois sur des mesures immédiates et d'autres qui s'inscriront dans une programmation pluriannuelle.

2) Pétition pour l'allègement des programmes en histoire-géographie

Les nouveaux programmes d'Histoire-Géo de 3e et de Terminale, associés aux nouvelles modalités d'examens posent de sérieux problèmes de mise en œuvre. Les élèves et les enseignants sont mis en difficulté. Des allègements ont été possibles sur les programmes de 1ere générale. Une pétition intersyndicale (Se-Unsa, Snalc, snes, cgt) demande que ce soit également le cas en 3e et Terminale.

En effet, les programmes d'histoire-géographie au collège et au lycée ne sont pas satisfaisants. Après ceux de première générale, ceux de troisième et de Terminale s'annoncent particulièrement difficiles à mettre en œuvre. Accumulant un nombre trop important de chapitres et d'« études », ils entraînent un survol indigeste de thèmes qui s'enchaînent à un rythme effréné.

L'architecture des programmes combinée à des épreuves qui ne laissent plus de choix entre plusieurs sujets mettent les enseignants en grande difficulté, et augmentent les risques d'échec pour les élèves. Le rythme imposé par l'accumulation des questions oriente l'enseignement de l'histoire-géographie vers une restitution mécanique, sans permettre une véritable réflexion et analyse critique, dévoyant ainsi les finalités de la discipline et ses fonctions de formation pour les élèves.

Des allègements ont été possibles sur les programmes de première générale. Ils doivent l'être aussi sur ceux de 3e et de terminale. Il est urgent d'entendre la profession, et de redonner aux élèves et aux enseignants des conditions de travail satisfaisantes.

Pour cette année, pour la session 2013, des consignes claires pour ne pas pénaliser les élèves qui se présentent au DNB et au baccalauréat général

Pour l'an prochain :

- des allègements significatifs pour les deux niveaux concernés par des examens : troisième et Terminale.
- une révision du contenu des épreuves du DNB et du Baccalauréat

Dans un deuxième temps, dans le cadre de la mise en place du CSP, une véritable consultation des acteurs de terrain que sont les enseignants et un dialogue ouvert avec les organisations syndicales, afin de remettre à plat les programmes du secondaire.

➤ **Signez la pétition** : <http://histoiregeo-urgence-allegements.net/>

3) Langues Vivantes au Bac : exigeons les conditions de la réussite

Pour la première fois cette année, l'expression orale et la compréhension orale sont évaluées pour le baccalauréat dans toutes les séries pendant l'année scolaire. Le SE-Unsa avait alerté le ministère dès le mois de Novembre sur les conditions de mise en œuvre de cette réforme. Force est, aujourd'hui, de constater que le déroulement de ces épreuves a posé de nombreux problèmes.

La charge de travail des enseignants a été considérablement accrue et les conditions de passation pour les élèves n'ont pas toujours été satisfaisantes. **Le SE-Unsa lance une pétition** destinée à obtenir que ces évaluations se déroulent désormais dans de meilleures conditions.

L'évaluation des compétences orales des élèves est un enjeu majeur pour les langues vivantes. Les épreuves de compréhension et d'expression orale doivent, comme toutes les épreuves du baccalauréat, se dérouler dans les meilleures conditions aussi bien pour les élèves que pour les enseignants. L'expérience de l'année en cours a montré que, dans les établissements, les réalités ont pu être très différentes et que les enseignants ont souvent été mis en difficulté.



Pour remédier aux difficultés rencontrées, avec le SE-Unsa, nous revendiquons :

- **pour les sujets** : un cahier des charges précis et homogène entre les langues et les académies ainsi que la mise en place d'une banque nationale de ressources ;
- **pour le déroulement des épreuves** : un cadrage plus strict des modalités pratiques, avec en particulier l'organisation de convocations en bonne et due forme ;

- **pour les enseignants examinateurs** : du temps dégagé, y compris en amont, et la rémunération du travail supplémentaire que représentent ces évaluations.

Signez la pétition : http://www.se-unsa.org/spip.php?page=article-imprim&id_article=5587&printver=1

4) Collège et lycée : quelles nouveautés à la rentrée ?

Dans les collèges et les lycées, 2013/2014 sera une année de transition. Dans l'attente du vote de la loi d'orientation pour l'École, la circulaire de rentrée trace des pistes mais annonce peu de réels changements. Toutefois, cette première circulaire de rentrée de l'ère Peillon se veut clairement en rupture avec la période précédente. Le texte souligne les 3770 postes supplémentaires alloués au second degré qui iront en priorité aux collèges et au remplacement.

Concernant le collège, les choix «ne pourront être arrêtés qu'en 2014». Pour autant, plusieurs nouveautés sont d'ores et déjà annoncées.

L'objectif de maîtrise par tous les élèves du «socle commun de connaissances, de compétences et de culture» est conforté. Plusieurs nouveaux outils doivent y concourir :

- Une nouvelle version simplifiée du livret personnel de compétences. Il devrait être plus concis et plus lisible aussi bien pour les enseignants que pour les élèves et les parents.
- Le conseil école-collège prévu par la loi dont la circulaire précise qu'il aura une vocation exclusivement pédagogique.
- Les dispositifs d'alternance précoce, notamment le DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) seront désormais «proscrits pour les élèves de moins de 15 ans.»

Le Diplôme National du Brevet ne sera pas modifié cette année mais on sait que la loi ouvre la voie à une profonde évolution de cet examen dans les prochaines années.

Pour répondre aux inquiétudes qui ont pu s'exprimer, la circulaire précise que pour les Segpa et les Érea « les fondements juridiques, l'organisation et les missions sont maintenus. »

Le lycée est peu traité. La circulaire se contente d'annoncer qu'un « bilan des réformes engagées » au lycée et en LP « sera réalisé à la fin de l'année 2013, avant de mettre à l'étude les transformations nécessaires. » Par ailleurs, dans la partie consacrée à l'amélioration de l'orientation, le texte porte une attention particulière aux séries technologiques récemment rénovées que sont STI2D, STL, STMG et ST2S.

Cette circulaire est un texte d'attente qui ouvre de nombreuses perspectives d'évolution. Le SE-Unsa sera présent sur l'ensemble des dossiers pour défendre son projet d'une école plus juste, plus accueillante pour les élèves et plus épanouissante pour les enseignants.

Lors de son congrès de Marseille, le SE-Unsa a réaffirmé sa différence en demandant l'intégration des enseignants d'EPS dans le corps des certifiés et l'abaissement de leurs horaires de service à 18 heures. Pourquoi, en effet, continuer à en faire des enseignants à part ?

Initialement sous la responsabilité du Ministère de la Jeunesse et des Sports, les enseignants d'EPS n'ont rejoint l'Education nationale qu'en 1981. Leur intégration dans le corps des certifiés marquerait enfin leur reconnaissance définitive. Elle permettrait aux 30 000 enseignants d'EPS de bénéficier des

mêmes droits que leurs collègues du 2d degré, notamment en matière de rémunération des heures supplémentaires.

Le SE-Unsa réaffirme également son attachement à l'investissement des professeurs dans le sport scolaire, véritable trait d'union entre EPS et sport fédéral. C'est la raison pour laquelle il propose une organisation du service des enseignants d'EPS comprenant 16 heures de cours et 2 heures d'animation sportive. Ces 2 heures de « forfait Unss », parties prenantes des obligations de service, permettraient de contribuer au développement du sport scolaire.

Pour le SE-Unsa, ces évolutions sont indispensables pour acter l'amélioration des conditions de travail des enseignants d'EPS et reconnaître enfin pleinement cette discipline comme à part entière. Cette nouvelle étape vers l'égalité doit être franchie. La refondation passe aussi par cette évolution.

5) Concours 2014 : Répartition par disciplines et options des concours du second degré

Cette année deux sessions de concours se côtoient. Ces recrutements importants sont une opportunité pour les candidats et un défi pour l'éducation nationale.

Ces deux concours sont les derniers avant la refondation du mode recrutement et de formations des futurs enseignants. Pour le concours 2013-1, les lauréats seront admis dès cette fin d'année et deviendront fonctionnaires stagiaires dès la rentrée. Le concours 2014 se déroule lui selon des modalités exceptionnelles. Il est souvent surnommé "2013-2" car les épreuves d'admissibilité se placent durant ce mois de juin et celles d'admission dans un an. Les admissibles, titulaires d'un M1, devront l'année prochaine s'inscrire obligatoirement en M2 et enseigneront en responsabilité à tiers temps. Ils devront à la fin de l'année à la fois valider leur M2 et réussir les épreuves d'admission.

Ci-dessous les répartitions par disciplines par disciplines et options des différents concours :

CAPES externe et troisième concours

SECTIONS ET OPTIONS	POSTES au concours externe	POSTES au troisième concours
Arts plastiques	260	0
Documentation	180	6
Éducation musicale et chant choral	180	0
Histoire et géographie	750	0
Langue corse	1	0
Basque	1	0
Breton	1	0
Catalan	1	0
Créole	2	0
Occitan-langue d'oc	4	0
Allemand	340	0
Anglais	1 260	20
Arabe	2	0
Chinois	15	0
Espagnol	420	0
Italien	70	0
Portugais	2	0
Russe	2	0
Lettres classiques	300	0
Lettres modernes	1 160	18

Mathématiques	1 592	42
Philosophie	140	0
Sciences économiques et sociales	170	0
Sciences physiques et chimiques	140	0
Sciences de la vie et de la Terre	420	0
Tahitien	1	0
Langue des signes française	0	2

CAPET externe

SECTIONS ET OPTIONS	POSTES
Arts appliqués, option design	30
Arts appliqués, option métiers d'arts	1
Biotechnologies, option biochimie-génie biologique	30
Biotechnologies, option santé-environnement	10
Economie et gestion, option communication, organisation et gestion des ressources humaines	60
Economie et gestion, option comptabilité et finance	26
Economie et gestion, option marketing	60
Economie et gestion, option conception et gestion des systèmes d'information	25
Economie et gestion, option gestion des activités touristiques	6
Hôtellerie restauration, option production et ingénierie culinaires	8
Hôtellerie restauration, option service et accueil en hôtellerie et restauration	10
Sciences et techniques médico-sociales	45
Sciences industrielles de l'ingénieur, option architecture et construction	60
Sciences industrielles de l'ingénieur, option énergie	55
Sciences industrielles de l'ingénieur, option information et numérique	60
Sciences industrielles de l'ingénieur, option ingénierie mécanique	55

6) Concours réservés : grâce au SE-Unsa, tous les admissibles pourront se présenter !

Suite au communiqué de presse du SE-Unsa publié le 16 avril 2013, concernant le sort fait aux contractuels admissibles à un concours réservé mais écartés car considérés comme inéligibles, le ministère a assoupli sa position.

Une note a été envoyée le 18 avril 2013 dans tous les rectorats. Elle invite les recteurs :

- à considérer que tous les admissibles pourront se présenter aux épreuves d'admission ;
- à faire remonter à la sous-direction des recrutements, à la DGRH, le dossier individuel de chaque candidat que les services avaient considéré comme inéligible ; à adresser aux candidats admissibles, dès aujourd'hui, une information indiquant qu'ils peuvent se présenter aux épreuves d'admission mais que leur éligibilité sera vérifiée ensuite.

L'appréciation des conditions de durée de contrat a été très diverse selon les rectorats, créant de fait une inégalité de traitement entre les candidats d'académies différentes. La DGRH du ministère appliquera un traitement commun à tous.

Le SE-Unsa, qui n'a cessé de dénoncer l'inégalité de traitement des lauréats, se réjouit d'une telle avancée et s'assurera que tout le dispositif réservé soit respectueux des droits des contractuels.

7- La gestion des stagiaires suscite des inquiétudes chez les chefs d'établissements

« Les chefs d'établissement notent les créations de postes mais la gestion des stagiaires suscite des inquiétudes liées aux incertitudes » sur leurs affectations, indique à AEF Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-UNSA, le 25 avril 2013. « La contrainte que tout soit prêt à la rentrée est plus forte qu'auparavant », explique-t-il en évoquant le fait que les personnels de direction sauront « au mieux fin juillet », et non plus « fin juin », le nombre d'admissibles contractuels qu'ils devront accueillir. Il rappelle que les rectorats chargés de ces dossiers ont par ailleurs « perdu le quart de leurs personnels administratifs » au cours des dernières années. Autre élément « d'incertitude » : « les étudiants admissibles auront la possibilité de refuser le tiers-temps dans les établissements et nous ne savons pas où ils seront affectés ».

Les établissements devront accueillir à la fois les admissibles des concours transitoires (dit « 2013-2 ») souhaitant assurer un tiers-temps en stage et les lauréats du concours 2013 (dit « 2013-1 ») qui auront des décharges d'au moins de 3h, et qui selon un projet de circulaire dont AEF a eu copie, pourront aussi faire des heures supplémentaires, voire un temps complet. « Ces heures supplémentaires peuvent permettre d'assurer la rentrée si beaucoup d'admissibles refusent le contrat qui leur sera proposé », explique Philippe Tournier. LE SNPDEN DEMANDE QUE LES MOYENS SOIENT COMMUNIQUÉS « AVANT LE 14 JUILLET »

Dans une motion adoptée par le conseil national du SNPDEN le 11 avril, le syndicat dresse la liste de l'ensemble des « incertitudes liées aux horaires de service de certains professeurs :

- titulaires nommés après mutation dont on ne connaît le volume horaire qu'après coup (variation liée au statut, temps partiels) ;
- stagiaires du concours externe pour 12 ou 15 heures (mais on le saura au dernier moment, sans possibilité d'HSA) ;
- stagiaires du concours interne qui devraient bénéficier - pour certains d'entre eux (concours externe et interne) - d'une décharge d'un niveau inconnu ;
- stagiaires du concours réservé mais sans décharge ;
- admissibles au concours (entrée en fonction comme stagiaires en septembre 2014) qui pourront exercer 'sur la base du volontariat' 6 heures entre septembre 2013 et juillet 2014. Leur affectation ne serait connue que fin juillet, voire au mois d'août 2013 et dont l'emploi du temps lié à leur condition d'étudiant est incertain. Ceux qui changeraient d'avis (...) seraient remplacés par des BMP [blocs de moyens provisoires] de 9h (puisque'ils sont payés 9h pour 6h de cours). »

Le syndicat demande que « les moyens effectifs d'assurer la rentrée et les contraintes qui s'y rattachent soient stabilisés et communiqués avant le 14 juillet ». « Les équipes de direction des EPLE ne sauraient en aucun cas être tenues pour responsables des conséquences d'une situation dont elles n'ont pas la maîtrise. »

8 - Hors-classe : comment ça marche ?

➤ Pour les agrégés :

La hors-classe des agrégés est un marathon qui se termine par une CAPN à la fin du mois de juin.

Tous les agrégés à partir du 7ème échelon de la classe normale sont automatiquement

promouvables. Il n'y a aucune démarche à faire. En revanche, il est utile de compléter son dossier de carrière dans I-prof en indiquant ses différentes activités professionnelles.

La note de service prévoit que les dossiers sont classés en fonction d'un barème qui prend en compte :

- la notation
- le parcours de carrière (promotions au choix, grand-choix...)
- le parcours professionnel (fonctions spécifiques, formation, exercice en éducation prioritaire etc.)

Les chefs d'établissements et les corps d'inspections émettent un avis sur chaque candidat promu, qui sert de base à l'appréciation portée par le recteur. Pour les agrégés, la procédure de promotion se déroule en deux temps : une sélection académique des dossiers par les recteurs puis un choix définitif des promus au niveau ministériel. Ces modalités sont génératrices de lourdeur et d'opacité. Pour plus de transparence, le SE-Unsa revendique que, comme pour tous les autres corps, la gestion de carrière des agrégés se déroule au niveau académique.

Au final, le nombre de promus est fonction du nombre de promovables. Le ratio est actuellement fixé à 7%. Mais pour les agrégés, le nombre total de promotions est réparti entre les disciplines. Les promotions prononcées au moins de juin prennent effet au 1er septembre de l'année suivante.

➤ Pour les certifiés :

Les CAPA de promotion à la hors-classe des certifiés se tiennent généralement entre fin mai et fin juin. **Tous les certifiés à partir du 7ème échelon** de la classe normale sont automatiquement promovables, il n'y a aucune démarche à faire. Les candidats sont classés selon un barème qui prend en compte 3 critères, dont le poids varie selon les académies :

- la notation (administrative et pédagogique)
- le parcours de carrière (passages au choix ou au grand-choix, exercice en Zep...)
- le parcours professionnel (activités et fonctions spécifiques, investissement dans l'établissement...)

La notation et le parcours de carrière apportent un certain nombre de points. Le parcours professionnel fait l'objet d'une appréciation du recteur, transformée ensuite en bonification de barème dont l'influence est souvent déterminante. En pratique, pour fixer son appréciation, le recteur se base sur les avis rendus par les IPR-IA et les chefs d'établissement.

Pour le SE-Unsa, cette évaluation pose des problèmes de transparence et d'équité car les critères ne sont pas toujours connus et les modalités d'évaluation peuvent être très variables d'un établissement ou d'une discipline à l'autre.

Le nombre de promotions possibles est calculé est fonction du nombre de promovables et du taux fixé par le ministère. Pour les certifiés, le «ratio» est actuellement de 7%. L'an dernier, il y avait 119.843 certifiés promovables et donc, compte tenu du ratio, 8389 promus. La répartition académique tient compte du nombre de promovables dans chaque académie (voir ci-dessous).

Les promotions à la hors-classe prennent effet au 1er septembre avec reclassement en fonction de l'échelon atteint dans la classe normale.

	Contingent de promotions 2012
AIX-MARSEILLE	354
AMIENS	230
BESANCON	174
BORDEAUX	416
CAEN	199
CLERMONT-FERRAND	173
CORSE	50
CRETEIL	402
DIJON	207
GRENOBLE	410
GUADELOUPE	83
GUYANE	33
LILLE	550
LIMOGES	101
LYON	350
MARTINIQUE	71
MAYOTTE	44
MONTPELLIER	364
NANCY-METZ	336
NANTES	365
NLE CALEDONIE	23
NICE	262
ORLEANS-TOURS	310
PARIS	228
POITIERS	237
REIMS	168
RENNES	364
REUNION	179
ROUEN	264
STRASBOURG	248
TOULOUSE	371
VERSAILLES	569
Hors académie	254
Total	8389

9 - Mutations « intra » : rappel ...:

L'équipe académique vérifie les dossiers qui nous ont été transmis par les collègues. Nous rappelons que l'échelon (*puisque vous êtes nombreux à nous contacter à ce sujet*) pris en compte dans le barème est celui acquis par promotion au 31 août 2012. Merci également à tous collègues de

vérifier leur barème retenu par l'administration sur SIAM (affichage à partir du 14 mai) et de nous prévenir rapidement au cas où celui-ci ne correspondrait pas à vos attentes

10 - Lectures : des collègues nous conseillent :

✓ Vers la sobriété heureuse de Pierre Rabhi, avril 2013, Actes Sud :



Pierre Rabhi ? Un personnage haut en couleurs et au parcours atypique. Né en 1938 à Kenadsa près de Béchar, une oasis dans le sud de l'Algérie dans une famille musulmane. A quatre ans, il perd sa mère. A douze ans, il fut confié par son père forgeron, contraint de travailler à la mine, à un couple de Français. Après quelques années d'études secondaires, il gagne la France et après quelques petits jobs se retrouve ouvrier spécialisé dans une usine. « J'avais alors vingt ans, et la modernité m'est apparue comme une immense imposture. » écrira-t-il plus tard.

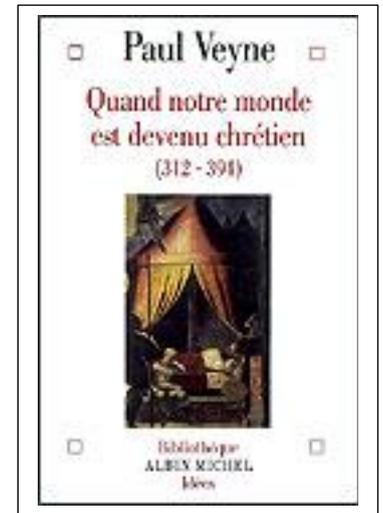
Il décide alors avec sa future femme de s'installer dans les Cévennes ardéchoises et de devenir éleveur et agriculteur avec l'intention de ne pas reproduire les mêmes modèles de productivisme et expérimente l'agriculture biodynamique... Après des débuts difficiles, il devient lui-même, paysan/philosophe, une source de conseils pour les agriculteurs de la région et deviendra l'un des pionniers de l'agriculture biologique et l'inventeur du concept "Oasis en tous lieux". Il défend un mode de société plus respectueux des hommes et de la terre et soutient le développement de pratiques agricoles accessibles à tous et notamment aux plus démunis, tout en préservant les patrimoines nourriciers.

Depuis 1981, il transmet son savoir-faire dans les pays arides d'Afrique, en France et en Europe, cherchant à redonner leur autonomie alimentaire aux populations. Il est aujourd'hui reconnu expert international pour la sécurité alimentaire et a participé à l'élaboration de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification. Il est l'initiateur du Mouvement pour la Terre et l'Humanisme. Il est également l'auteur de nombreux ouvrages dont *Paroles de Terre, du Sahara aux Cévennes*, *Conscience et Environnement* ou *Graines de Possibles*.

Il appelle aujourd'hui à l'éveil des consciences pour construire un nouveau modèle de société où « une sobriété heureuse » se substituerait à la surconsommation et au mal-être des civilisations contemporaines...

A voir également (et sans tarder !): [Au nom de la terre, documentaire dirigé par Marie-Dominique Dhelsing, 2013.](#) qui passe actuellement dans nos salles de cinéma et en « replay » sur France 5 : « empreintes - les clés du paradigme - le parcours de Pierre Rabhi ».

- ✓ [« Quand notre monde est devenu chrétien \(312-394\) » Paul Veyne, Albin Michel, mars 2007](#) : Comment le christianisme est-il parvenu au I^{er} siècle à s'imposer à tout l'Occident. C'est la question posée par Paul Veyne, l'historien français originaire d'Aix-en-Provence, spécialiste de la Rome antique, professeur honoraire du Collège de France. Il y répond avec érudition et avec l'art du conteur. L'auteur perçoit dans la conversion de l'empereur Constantin, empereur plutôt tolérant, l'évènement déterminant.



Comment s'installe une religion ? Comment finit-elle par convaincre non seulement les notables mais également le peuple, celui des villes puis celui des campagnes. Comment ces populations se fabriquent-elles leur christianisme à elles, comment se l'approprient-elles ? Paul Veyne questionne les textes classiques et offre à ses contemporains quelques analogies éclairantes :

« Pour suggérer quel abîme le sépare (le christianisme) du paganisme, je demande pardon de prendre un exemple trivial : une femme du peuple peut aller raconter ses malheurs familiaux ou conjugaux à la Madone ; si elle les avait racontés à Héra ou Aphrodite, la déesse se serait demandé quelle lubie avait traversé le cerveau de cette pécure qui venait lui parler de choses dont elle n'avait que faire. »

Bien à tous,
Philippe PEYRONNIN
Philippe.peyronnin@wanadoo.fr
Responsable académique
Collèges/lycées
0685880472

Suivez nous sur notre [site internet](#) / Site [national](#)
Soyez solidaire, n'hésitez pas à nous [rejoindre](#)



Dans le cadre de son [agenda 21](#), le SE-Unsa vous invite
à n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité.

Pour ne plus recevoir de mail du SE-Unsa vous pouvez demander votre désinscription de nos listes de diffusion [ici](#).